Il contracte la malaria au Malawi, le Fisc lui réclame 87.000 euros pour son rapatriement

10/08/2015 à 20h37

Pour la famille Jacquet, la somme est impensable : plus de 87.000 euros réclamés par le Fisc. Cet argent, c'est l'argent que le ministère des Affaires étrangères a avancé pour rapatrier leur fils, Matthieu Jacquet, du Malawi.

Tout commence en avril dernier. À l'époque, cela fait plusieurs mois que Matthieu, un jeune cuisinier originaire de Vendée travaille dans un hôtel du Malawi. Il y contracte la malaria et tombe dans le coma. Il ne peut être soigné sur place et est rapatrié en urgence sur l'île de la Réunion. Matthieu est tiré d'affaire, mais problème au moment de sa maladie, il n'a plus d'emploi et donc plus d'assurance pour prendre en charge son rapatriement.

> *À l'époque explique la famille, on ne leur a pas laissé le choix. "Il fallait signer la reconnaissance de dette au niveau de l'État sinon l'avion ne décollait pas. Cela veut dire qu'on laissait mourir notre fils là-bas, à douze heures près il était mort. Ce n'est pas qu'on ne veut pas rembourser, on ne peut pas", explique Claude Jacquet, le père de Matthieu.*

Pour rembourser l'État, la famille a créé une page Facebook. 2 000 euros ont été récoltés. *"Ça m'a aidé pour rentrer de la Réunion à Paris, car le billet était de 1.800 euros (…)"*, souffle Matthieu. En plus de la générosité des internautes, la famille a fait appel au président de la République pour tenter d'effacer une partie de sa dette.